

Suspension des aides MaPrimeRénov' : les artisans du bâtiment à nouveau victimes de la paralysie parlementaire !

Paris, le 10 janvier 2025 – La CAPEB dénonce les conséquences désastreuses de l'absence de budget 2025 qui, selon la Ministre déléguée au Logement, va entraîner la suspension du versement des aides MaPrimeRénov'. Cette situation peut marquer un coup d'arrêt significatif du dispositif et pénaliser très directement l'artisanat du bâtiment et le secteur de la rénovation énergétique, des piliers essentiels de la transition écologique et de l'économie française. Afin de ne pas bloquer totalement le dispositif, la CAPEB appelle à la poursuite de l'instruction des dossiers déposés par les particuliers et à l'adoption urgente du budget 2025 par les parlementaires pour le versement des aides au plus vite.

Ce gel des versements va interrompre brutalement les travaux de rénovation énergétique, un marché déjà fragilisé, et plonger des dizaines de milliers de ménages dans l'incertitude, les amenant à reporter, voire à remettre en question, leur projet d'investissement. Cette situation aura des conséquences immédiates et graves : les entreprises artisanales verront leur activité chuter encore davantage, tandis que la confiance des ménages dans les dispositifs publics sera encore une fois durablement ébranlée.

Ce blocage ne pourra être levé qu'avec l'adoption d'un budget pour 2025 et le versement des aides pourrait prendre encore plusieurs semaines supplémentaires. Les artisans du bâtiment, déjà touchés par une baisse d'activité, et l'avance financière des travaux concédée à leurs clients, se retrouvent donc une fois de plus en première ligne, victimes collatérales de l'instabilité politique.

Face à cette situation critique, la CAPEB appelle les responsables politiques à agir sans délai. Il est impératif d'adopter rapidement un budget permettant aux entreprises de travailler normalement. Ce sursaut est plus que nécessaire pour relancer le marché de la rénovation énergétique, poursuivre notre lutte contre la précarité énergétique et la production de gaz à effet de serre.

La CAPEB souhaite la poursuite des dépôts de dossiers de demandes d'aides MaPrimeRénov' sur les plateformes concernées. En effet, il est essentiel que le ralentissement engendré par cette inconséquence ne se traduise pas, en plus, par un arrêt brutal du traitement des demandes d'aides. Les dossiers ainsi instruits pourront se voir immédiatement soldés lorsque le budget 2025 sera validé.

La CAPEB rappelle également l'urgence de garantir la simplicité et la stabilité des dispositifs d'aides pour éviter de nouvelles crises à l'avenir. Par ailleurs, elle demande instamment à ce que le montage et l'instruction des dossiers puissent être poursuivis durant cette période de façon à faciliter la continuité du dispositif une fois la situation législative débloquée.

« Ce blocage est une conséquence très directe de l'instabilité politique dont les entreprises artisanales sont à nouveau les victimes. Leur activité, déjà en recul, est aujourd'hui asphyxiée par l'incapacité des élus à trouver des compromis. Dans ce chaos, la CAPEB entend bien défendre les intérêts des artisans qui agissent dans l'intérêt général. Je souhaite m'entretenir rapidement avec la Ministre du Logement. » Jean-Christophe REPON, président de la CAPEB.

Contact presse :

Pour toute demande d'information complémentaire, veuillez contacter :

Albertine Minart – Chargée des Relations Presse

E-mail : a.minart@capeb.fr | Tél : 01 53 60 50 84

À propos de la CAPEB

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

500 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
570 000 salariés, soit 45 % des salariés dont 14 % de femmes

60 000 apprentis formés dans le bâtiment

Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- **X** : [@capeb_fr](#)
- **Facebook** : [@capeb.nationale](#)
- **LinkedIn** : [@capeb](#)